

Marcourt refinance son décret Paysage

Le ministre a pu libérer plus de 5 millions d'euros lors du dernier ajustement budgétaire.

Dans une lettre datée du 17 mai et envoyée aux recteurs et aux directeurs de toutes les hautes écoles et universités francophones du pays, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), a confirmé qu'il leur avait libéré 5,5 millions d'euros lors de l'ajustement budgétaire de la semaine dernière.

Ces 5 millions, qui leur seront livrés en 2018, devraient permettre le recrutement de plus de 90 personnes dès la prochaine rentrée académique, précise le ministre dans sa lettre.

Répondre au défi de l'individualisation

L'objectif de ces moyens additionnels est d'aider les établissements à faire face aux difficultés pratiques engendrées par le décret Paysage qui, depuis 2013, réorganise l'enseignement supé-

rieur en Belgique francophone.

Si cette réforme a pu aider les établissements à mieux collaborer, elle a aussi révolutionné le parcours des étudiants. Alors qu'auparavant tous les étudiants de droit, par exemple, suivaient le même programme, le décret Paysage a institué une individualisation de ces programmes. L'objectif était d'accroître l'autonomie des étudiants, pour qu'ils puissent suivre un parcours personnalisé et adapté. Ce changement a pour autant causé de nombreuses difficultés aux équipes administratives et aux enseignants, qui doivent dorénavant contresigner, encadrer et organiser des cursus très nombreux et très variés.

“Ces difficultés, nous les avons souvent évoquées auprès du ministre. Nous sommes donc heureux de voir qu'il les considère, se réjouit un membre d'une équipe rectorale. Bien sûr, ces 5 millions ne seront pas suffisants. Mais c'est un bon signal. Il reste maintenant à savoir comment ce budget sera partagé entre tous les acteurs.”

BdO